

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu de la séance du 24 février 2020 à 18h00

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Grimal Jean-Luc, Harrissart Richard, Pillon Marynes, Pichard Patricia, Gellynck Bernadette, Butez Christophe, Choisy Marc, Cozette Jean-Pierre, Blot Lydie, Duquenne Richard

Pouvoirs : Levasseur Yohann (à Marc Choisy), Christine Hermier (à Patricia Pichard), Patrice Morge (à Michel CHOISY)

Secrétaire de Séance : Madame PICHARD Patricia

Lecture et approbation du compte rendu de la précédente réunion de Conseil à l'unanimité

Extension dortoir de l'école maternelle

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de la classe maternelle petite section (dortoir) pour un montant des travaux estimé à 15 304.10 € HT soit 18364.92 € TTC, correspondant aux devis des entreprises POISSANT Thierry, MOENS Eric et la SICAE (remplacement radiateurs, gardes corps, rampe, escalier, revêtement sol, sécurité incendie, changement de 2 portes, transfert compteur).

Après délibération le conseil municipal adopte le projet qui lui est présenté, charge monsieur le Maire de solliciter l'aide de l'état au titre de la DSIL et arrête le plan de financement suivant :

Subvention Etat DSIL demandée : 80 % du HT soit 12 243.28 €

Part revenant à la commune : 6121.64 €TTC

Demande de renouvellement organisation du temps scolaire

Conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation, la décision d'organisation de la semaine scolaire doit faire l'objet d'une demande de renouvellement tous les trois ans pour le maintien du rythme scolaire à 4 jours et les communes doivent délibérer et solliciter les écoles afin d'obtenir l'accord des conseils d'école.

Après délibération le conseil municipal approuve à l'unanimité le maintien du rythme scolaire à 4 jours soit 8 demi-journée.

Fin de séance 19h00